*Chère Cliente, Cher Client*

*Compte tenu des conséquences de la crise du coronavirus sur votre contrat de voyage N°[* veillez à apporter le maximum d’information afin d’éviter tout litige *], nous vous informons qu’en vertu de l’ordonnance N° 2020-315 du 25 mars 2020, notre agence est autorisée à vous proposer en lieu et place du remboursement prévu par l’article 211-14 du code du tourisme, un avoir correspondant à l’intégralité des paiements effectués au titre des services de voyages réservés, soit la somme de : [ ].*

*Cet avoir est valable dans les conditions qui suivent :*

* *Vous recevrez cet avoir dans les meilleurs délais et au plus tard sous 90 jours.*
* *Cet avoir est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date d’annulation de votre contrat initial*
* *Cet avoir sera accompagné d’une proposition de nouvelle réservation*

*Nous vous remercions d’avance de votre solidarité et restons à votre disposition pour toute question.*

*Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.*